

	Compte rendu réunion de conseil d'administration de l'Afac-Agroforesteries du 27 avril 2023	Transmis pour validation
---	--	--------------------------

administrateurs présents - administrateurs excusés

REGION	TITULAIRE	SUPPLEANT
Auvergne-Rhône-Alpes	Union des forêts et des haies Auvergne Rhône Alpes Déléгатaire : Sylvie Monier / Joséphine Bouvard	
Bourgogne-Franche-Comté	FNE Bourgogne-Franche-Comté Mandataire : Hervé Bellimaz Déléгатaire : Maxence Belle	Fédération départementale des chasseurs du Doubs Déléгатaire : Morgane Laithier / Régis Renaude
Bretagne	Association des Techniciens de Bassins Versants Bretons Déléгатaire titulaire : Yann Gouez et Guillaume Masse	Association Eau et Rivières de Bretagne Déléгатaire : / Guy Le Henaff
Centre-Val de Loire	Parc naturel régional de la Brenne Déléгатaire : Corentin Lecouillard	
Grand Est	Haies Vives d'Alsace Déléгатaire : Amélie Mandel	Parc naturel régional de Lorraine Déléгатaire : Nathalie D'Acunto
Hauts-de-France	Atelier agriculture avesnois Thierache Déléгатaire : Françoise Gion	UniLaSalle Déléгатaire : David Grandgirard
Ile-de-France	Terre et Cité Déléгатaire suppléant : Glenn Keck	
Normandie	Pépinières Levasseur Mandataire : Etienne Levasseur	Fédération des Associations de Boisement de la Manche Mandataire : Pascal Lecaudey
Nouvelle-Aquitaine	Prom'haies en Nouvelle-Aquitaine Déléгатaire : Françoise Sire	Bocage Pays Branché Déléгатaire : Etienne Berger
Occitanie	Arbre et paysage d'Autan Déléгатaire : Nathalie Hewison	Arbres et Paysages du Tarn Déléгатaire : David Campo
Pays de la Loire	De la haie à la forêt Cyrille Barbé	Mission Bocage Déléгатaire : Yves Gabory
Provence-Alpes-Côte d'Azur	AGROOF SCOP Mandataire : Fabien Liagre Déléгатaire : Danièle Ori	Agroforesteries Provence Alpes Méditerranée Mandataire : Pierre Sauvat Déléгатaire : Florian Carlet

COLLEGE	TITULAIRE
Collège 1 Arbre hors forêt	SCIC Mayenne Bois Energie Mandataire : Emmanuel Lelièvre
	Les planteurs volontaires Déléгатaire : Thierry Luisin
	AGROECO EXPERT Mandataire : Christophe Sotteau

Collège 2 Agriculture	:	Chambre régionale d'agriculture de Bretagne Mandataire : Gaëtan Le Seyec
		SOLAGRO Délégué : Frédéric Coulon
		CUMA de CEPVIL Philippe Gruau
Collège Environnement développement rural	3 : -	Histoires de paysage Mandataire : Philippe Hirou
		Fédération départementale des chasseurs des Côtes d'Armor Délégué : David Rolland
		L'Escuru, CPIE des Pays Creusois Délégué : Stéphane Vassel

Salariés présents : Catherine Moret, Baptiste Sanson, Isaure Quillien

Invité : Jacques Detemple

Salariée excusée : Paule Pointereau

Soit 17 sièges représentés par titulaire ou suppléants pour 21 sièges (soit plus du ¼ des membres conformément aux statuts pour délibérer).

Réunion par webconférence Zoom de 17h à 19h20.

Ordre du Jour

SUJET	AVOIR	TYPE
Fonctionnement	1) Validation du CR du Conseil d'administration du 23 Mars - avec résultats du vote du Budget prévisionnel 2023 2) Horaires des réunions mensuelles du CA	Décision Information
Projets	1) Etat des lieux outil Pepicollecte dans le contexte de développement de la marque Végétal Local * Renouvellement des représentants de l'Afac au comité de gestion de la marque Végétal local (CGM) * Modèle économique application Pepicollecte 2) Fonds pour l'arbre * cadre appel à projet 2023-2024 3) Préparation de la commission Carbone -biomasse : * Positionnement à débattre de l'Afac (et des Afac régionales) sur la question du marché du carbone * Modalités pour un co-déploiement LBC et LH	Information Décisions Décision Information

	4) Appel de la haie : état des mobilisations	Transmission préalable d'un document écrit
Questions diverses		

FONCTIONNEMENT

1) Validation du compte-rendu du conseil d'administration du 23 mars 2023

Vote du Budget prévisionnel 2023 présenté lors de la réunion du 23 Mars :

Le budget prévisionnel et les projets associés 2023 ont été présentés au conseil d'administration du 23 Mars. Pour laisser le temps aux administrateurs de prendre connaissance des pièces et documents présentés, il a été décidé de procéder au vote électronique du conseil d'administration. Vous trouverez le projet de budget prévisionnel 2023 en pièce jointe.

Un lien électronique sur Balotilo pour procéder au vote sur la base de la délibération a été transmis aux membres votants du CA. Le vote a été ouvert durant une semaine du 12 Avril jusqu'au 19 Avril à 17H00.

Décision mise au vote :

Le conseil d'administration approuve le budget prévisionnel 2023, valide sa présentation en assemblée générale et accepte sa mise en oeuvre.

Pour les dossiers et engagements financiers présentés dans ce budget, le conseil d'administration donne pouvoir au président pour signer les conventions, les demandes de financements et tous les documents nécessaires à leur engagement. Le conseil d'administration donne pouvoir au président pour signer tous les documents de comptes rendus intermédiaires et finaux des projets ainsi que les documents liés aux demandes de versements intermédiaires et finaux de ces projets.

Le conseil d'administration donne une délégation au trésorier pour signer si nécessaire et en cas d'indisponibilités à la place du président tous les documents se rapportant au budget prévisionnel 2023.

Résultats du vote : 18 votants / 22 électeurs

Résultats

Vote du budget prévisionnel 2023 - Conseil d'administration

Fin de l'élection : mercredi 19 avril 2023 à 17h00

22 électeurs inscrits.

Participation : **82%** (18 votes exprimés)

Événements »

Résultats

Traces des votes exprimés

Le conseil d'administration après avoir pris connaissance du projet de délibération transmis décide d'approuver le budget prévisionnel et les mesures associées

Le « oui » l'emporte à **100%** sur le « non » (0%).

Nombres de voix :

Oui : 18

Non : 0

Ne se prononce pas : 0

Décision du conseil d'administration :

Le conseil d'administration valide le compte rendu de la réunion de conseil d'administration du 23 mars 2023 sans demande de modification et prend acte des résultats positifs du vote du BP 2023.

NB: Les comptes-rendus de CA ainsi que les ordres du jour sont disponibles sur le site internet de l'Afac-Agroforesteries : <https://afac-agroforesteries.fr/intranet-admin/>

2) Horaire des réunions mensuelles du CA

Résultats du sondage

		horaire actuel : 17h- 19h	horaire 1 : 16h-18h	horaire 2 : 16h30- 18h30
<input type="text" value="Votre nom"/> <input type="button" value="Enregistrer 0/0"/>		?	?	?
<input type="checkbox"/>	Nathalie HEWISON APA31		✓	
<input type="checkbox"/>	Stéphane VASSEL - Trésorier	✓		(✓)
<input type="checkbox"/>	Corentin Lecouillard		✓	(✓)
<input type="checkbox"/>	Thierry Luisin Planteurs V	(✓)	✓	✓
<input type="checkbox"/>	Philippe Gruzu	✓		(✓)
<input type="checkbox"/>	Amélie Mandel HVA	(✓)	✓	✓
<input type="checkbox"/>	Morgane Lalthier FDC25		✓	(✓)
<input type="checkbox"/>	Glenn Keck (Terre et Cité)		✓	(✓)
<input type="checkbox"/>	Cyrille barbé afac pdl		✓	✓
<input type="checkbox"/>	David CAMPO		✓	✓
<input type="checkbox"/>	MAxence Belle - FNE BFC		✓	(✓)
<input type="checkbox"/>	Yann GOUENZ		✓	✓
<input type="checkbox"/>	Françoise GION AAAT	✓	(✓)	✓
<input type="checkbox"/>	Etienne Levavasseur	✓		(✓)
<input type="checkbox"/>	sylvie monier	✓		(✓)
<input type="checkbox"/>	Sire	✓		✓
<input type="checkbox"/>	Dany Chiappero		✓	
<input type="checkbox"/>	Philippe Hirou	✓	✓	✓
<input type="checkbox"/>	David ROLLAND (fdc22)	✓		(✓)
<input type="checkbox"/>	Fabien Liagre - Agrooft	(✓)	✓	(✓)
<input type="checkbox"/>	Emmanuel Lelievre	(✓)	✓	✓
<input type="checkbox"/>	Berger etienne BPB	✓	✓	✓
<input type="checkbox"/>	Frédéric Coulon - solagro	✓	✓	✓
<input type="checkbox"/>	Baptiste Sanson (Afac)	✓		
<input type="checkbox"/>	Guy Le Hénaff	(✓)	✓	✓
<input type="checkbox"/>	Catherine MORET AFAC	✓		
<input type="checkbox"/>	Paule Pointereau Afac	✓		
Somme 27 votant-es		13 (+5)	★17 (+1)	12 (+10)

Décision du conseil d'administration :

Le conseil d'administration valide comme nouveaux horaires pour les réunions de CA, la tranche 16h30 à 18h30 (au lieu de 17h00 à 19h00 précédemment).

Projets

3) Etat des lieux outil Pepicollecte dans le contexte de développement de la marque Végétal Local

a) Renouvellement des représentants de l'Afac au comité de gestion de la marque Végétal local (CGM)

Contexte :

Le Comité de gestion de la marque Végétal local va être renouvelé pour les cinq prochaines années. L'Afac doit désigner ses représentants.

Pour rappel le comité de gestion de la marque Végétal local (CGM VL) est une instance qui se réunit deux fois par an (visio et/ou présentiel), et qui émet un avis au Directeur Général de l'OFB pour tout ce qui concerne les évolutions de référentiel technique, le règlement d'usage et l'entrée de nouveaux bénéficiaires dans la marque VL. C'est donc une instance très importante.

En tant que membre historique fondateur de la marque VL, l'Afac dispose de deux sièges au CGM (cf. composition en pj). Pour chacun de ces deux sièges nous devons désigner un titulaire et deux suppléants. Soit six personnes au total (2 titulaires et quatre suppléants). A noter : dans les faits, les suppléants n°2 n'ont quasiment jamais été sollicités.

Pour désigner ces six représentants, nous devons tenir compte des critères suivants (cf. règles de fonctionnement des commissions Afac, validées lors du CA du 24 novembre 2023) :

1. Que ce soit une personne physique représentant un organisme membre du CA Afac (donc un mandataire ou un délégué)
 2. Que cette personne physique soit membre de la commission Végétal local de l'Afac (qui est constituée de tous les correspondants locaux)
- ➔ Cela permet que des positions qui seront à défendre en réunion de CGM VL par les représentants Afac soient discutées (autant que de besoin) en CA Afac, et sur base d'un travail préparatoire (idem, si besoin) avec la commission des correspondants locaux Végétal local. Cela peut paraître un peu formel, mais ce formalisme devient important compte tenu des enjeux associés à la marque Végétal local (90 bénéficiaires, 130 en fin d'année, 5 millions de plants en stock, ... la marque a changé d'échelle).

Proposition de représentants au CGM, après consultation :

Titulaires (il faut deux noms) : Sylvie Monier et Maxence Belle ou Danièle Ori

Suppléants (pour rappel, il en faut 4 noms) : Joséphine Bouvard / Jennifer Charon / Maxence Belle ou Danièle Ori / Yann Gouez

Relevé des discussions :

Le CA rappelle l'importance d'une représentation Afac au sein du CGM pour apporter du pragmatisme, le regard du terrain et s'assurer du caractère opérationnel de la marque Végétal local.

Décision du conseil d'administration :

Le conseil d'administration valide la désignation proposée pour les représentants de l'Afac au sein du comité de gestion de la marque Végétal local.

Titulaires (il faut deux noms) : Sylvie Monier et Maxence Belle ou Danièle Ori

Suppléants (pour rappel, il faut 4 noms) : Joséphine Bouvard / Jennifer Charon / Maxence Belle ou Danièle Ori / Yann Gouez

b) Modèle économique application Pepicollecte

Les cotisations d'utilisation de Pepicollecte doivent entrer en vigueur à partir de l'année 2023. Elles sont calculées pour l'année civile 2023, de façon à équilibrer les dépenses de fonctionnement de l'outil. Elles abonderont un compte dédié.

Les dépenses de fonctionnement de l'outil (hors temps d'animation par l'Afac) pour l'année 2023 s'élèvent à :

DEPENSES ANNEE 2023			
Nature dépense	Description	Montant (HT)	Montant (TTC)
Maintenance technique	Maintenance Année 2023	1 500 €	1 800 €
Hébergement annuel	Hébergement Année 2023 (quote part réaffectation hébergement outil 2LE)	833 €	1 000 €
Abonnement SMS	Crédit 1000 SMS	110 €	132 €
Maintenance	Contrat d'heures H3 - 20 heures à 100 €	2 000 €	2 400 €
Developpement Phase 3	Offre pour groupe de besoins	7 250 €	8 700 €
Marge de sécurité	Contrat d'heure H4 - (10 heures)	1 250 €	1 500 €
Total		12 943 €	15 532 €

Produits pour l'année 2023 :

PRODUITS ANNEE 2023	
Nature produit	Montant (TTC)
Subvention OFB - solde disponible 2022-2023	7 550 €
Subvention OFB - part du budget 2023-2024	3 000 €
Cotisation d'utilisation 2023	5 000 €
Total	15 550 €

Sur proposition du bureau, il est donc proposé de fixer le tarif des cotisations d'utilisation pour l'année 2023 de façon à couvrir 5000 € dans les produits. Le conseil d'administration doit convenir du montant des cotisations d'utilisation de Pepicollecte, de façon à couvrir ces 5000 €.

Proposition de mode de calcul du montant des cotisations d'utilisation par utilisateur-structure :

- L'utilisateur-structure est une personne morale, adhérente de l'Afac-Agroforesteries puisque la mise à disposition de l'outil est liée à l'adhésion,
- Un compte utilisateur-structure ouvre le droit à un nombre indéfini de comptes d'utilisateur-personne (= la structure X peut ouvrir des droits d'accès pour autant de personnes de sa structure qu'elle le souhaite : salariés, élus, bénévoles)
- Il est proposé de fixer le montant à 140 € par utilisateur-structure et d'affecter une décote de 50 % (soit un compte utilisateur-structure à 70 €) dans le cadre d'un compte utilisateur multi-structures
- Un utilisateur multi-structures est une personne morale, obligatoirement adhérente de l'Afac, qui assume l'entièreté du paiement des cotisations d'utilisation pour un ensemble de structures avec qui elle collabore pour la collecte de graines (dans le cadre d'un collectif). C'est le cas par exemple de l'Afahc Occitanie, de la SCIC VNE, de FNE BFC, etc
- Cette modalité des comptes utilisateur multi-structures est proposée pour tenir compte de la structuration de ces collectifs.
- Il est proposé que l'utilisation du logiciel soit gratuite dans les trois dérogations* suivantes :
 - o Utilisation à des fins pédagogiques (exemple, démonstration dans le cadre d'une formation, par un organisme de l'enseignement agricole)
 - o Première année d'utilisation pour permettre une découverte et un test de l'outil. L'utilisation du logiciel sera gratuite jusqu'à la fin de l'année civile. Puis le compte sera clôturé si la structure décide de ne pas prendre de cotisation d'utilisation
 - o Activité économique de collecte en cours de création, sur justification.

Avec ces montants, on arrive à équilibrer le budget :

	total nb user	total €
nombre cotisants utilisateurs-structures	17	2 380 €
nombre cotisants utilisateurs -multistruktures	30	2 100 €
nombre gratuits	3	0
nombre d'incertains	12	672 €
nombre dormants	46	
	52	GRAND TOTAL 5 152 €

Détail des montants pour les utilisateurs multi-structures :

Nom compte multi-structures	nbre structures	Montant (€)
AFAHC	10	700 €
FNE BFC	5	350 €
Semenciers du Midi	5	350 €
VNE	8	560 €
ROY-GRASSET	2	140 €
	30	2 100 €

NB : si la décote compte multi-structure n'avait pas été mise en place, les 5000€ seraient répartis sur les 52 comptes de manière égale, et ainsi la cotisation serait fixée à $5000/52 \sim 100€$ (donc par exemple l'Afahc Occitanie paierait $10 \times 100 = 1000€$). Nous reportons donc la décote sur les structures individuelles qui payent chacune 140 € au lieu de 100€, soit 40€ de plus.

*Exemple proposition de dérogation (rédaction non contractuelle, travail en cours)

Dérogation PEPICOLLECTE 2023

Obligatoire :

- Je certifie sur l'honneur que ma structure est dans l'un des cas suivants jusque fin 2023 :
 - En phase de lancement, sans numéro SIRET (entreprise individuelle en création ...)
 - N'a pas tiré pas de revenu de l'activité de collecte cette année, ni utilisé les graines collectées pour produire des plants dont je tirerais des recettes cette année
 - N'a pas reçu cette année de subvention qui me permettrait de couvrir une cotisation
- Je comprends que l'accès gratuit au logiciel prendra fin en 2024, et que je devrais alors cotiser (montant pouvant légèrement différer de celui de 2023 fixé à 140€), tout en étant membre du réseau AFAC et le cas échéant de mon AFAC régionale.

Eléments facultatifs :

- Je fais la promotion de Pepicollecte à travers des programmes éducatifs / de formation
Le cas échéant ; préciser :

Décision du conseil d'administration :

Le conseil d'administration décide de soumettre au vote balotilo les montants et l'organisation proposée, à savoir :

- cotisations d'utilisation pour l'année 2023 fixées pour couvrir 5000 € des dépenses
- montant de la cotisation d'utilisation fixée à 140 € par utilisateur-structure et décote de 50 % (soit un compte utilisateur-structure à 70 €) dans le cadre d'un compte utilisateur multi-structures
- utilisation gratuite du logiciel dans les cas dérogatoires définis ci-dessus

4) Cadre appel à projet 2023-2024 du Fonds pour l'Arbre – retour sur le travail de la commission

Trois Commissions du Fonds pour l'Arbre de l'Afac se sont réunies depuis janvier. Les douze membres de la Commission ont travaillé sur le cadre de l'appel à projet afin de repenser le modèle de sélection des opérateurs et le suivi de leurs actions réalisées dans le cadre du soutien du Fonds pour l'Arbre.

a) Révision des modalités de candidatures à l'Appel à projets

L'objectif du dossier de candidature tel qu'il a été imaginé par la Commission est de permettre à la structure de présenter son projet territorial en faveur de la haie dans sa globalité pour permettre au jury d'en vérifier la cohérence et de préciser quelles animations et actions de mise en oeuvre associées sont prévues dans l'année et sur lesquelles l'aide du Fonds pour l'arbre est mobilisée. La Commission souligne ainsi la vocation du Fonds pour l'Arbre à être une brique financière qui vient soutenir les actions de la structure en complémentarité avec d'autres financements.

Nouveaux outils mis en place :

- **Fiche d'identification de la structure et de son projet global** en faveur de la haie
- **Nouvelle architecture du formulaire : un formulaire distinct par type d'aide** a été créé permettant de qualifier les actions que la structure souhaite conduire cette année avec le soutien du Fonds pour l'Arbre.

Nouvelles pièces demandées aux candidats :

- **Lettre de motivation** signée par le représentant légal de la structure : *Quel est votre projet global, votre ambition en faveur de la haie ? En quoi le Fonds pour l'Arbre représente-t-il une brique indispensable à la réalisation de vos objectifs ?*

- **Plan de financement**

b) Nouveaux outils de suivi et d'évaluation des opérateurs sélectionnés

La Commission a créé trois nouveaux outils pour réaliser un suivi efficace des actions menées dans le cadre du soutien du Fonds pour l'Arbre (mieux évaluer, mieux contrôler) mais également pour accompagner les porteurs de projets en bonne voie mais qui doivent encore améliorer leurs pratiques.

- **Fiche d'évaluation et de suivi** : fiche à remplir par le jury national pour chaque candidat au moment de la commission de sélection (les points positifs de la candidature, les points de vigilances à améliorer qui feront l'objet d'un contrôle lors du bilan final, les points rédhibitoires qui font que la structure n'a pas été retenue). Cet outil implique que le jury soit de nouveau mobilisé au moment du bilan pour étudier si les efforts attendus signalés dans la rubrique « point de vigilances » ont été fournis.

- **Trame de bilan pour l'Aide n°1** (Aide à l'animation à la plantation). Le bilan permet de faire état des actions réalisées et de qualifier les animations là où le Tableau de Bord (attendu après la saison 1 puis la saison 2 de plantation) permet de simplement chiffrer les actions. Ce compte rendu aura une trame word assez proche des trames de bilan réservées actuellement aux autres aides (3,4,7).

- **Grille de gestion des écarts** qui permet d'instaurer un système de sanctions pour les opérateurs qui n'ont pas respecté leurs engagements. En fonction des efforts fournis, de la gravité des manquements, la sanction est adaptée (non-versement du solde, exclusion du programme pour l'année suivante, abatement plus important l'année suivante tat que l'effort n'est pas constaté...)

Relevé des discussions :

Stéphane Vassel et Sylvie Monier remercient Isaure pour ce gros travail réalisé avec l'appui de Paule. Le fait d'avoir une implication des mécènes dans le processus de sélection va être très important dans les garanties qu'on leur apporte, dans la transparence et dans la confiance qu'on reconstruit. Par contre en contreparties, les règles changent et pour une dotation qui reste identique, il est demandé plus d'efforts aux opérateurs. Il va falloir accompagner ces évolutions de pédagogie.

Philippe Hirou remercie la commission pour ces avancés, et confirme que la confiance est bien rétablie avec le collectif des mécènes.

Décision du conseil d'administration :

Le conseil d'administration valide le cadre de l'appel à projet 2023-2024 du programme du Fonds pour l'Arbre proposé par la commission Fonds pour l'Arbre de l'Afac-Agroforesteries.

5) Préparation de la commission Carbone - biomasse

La commission est composée de 15 administrateurs.

Il est proposé d'avoir **deux référents** pour préparer et animer la commission avec les salariés : **Emmanuel Lelièvre et Frédéric Coulon** sont d'accord pour assurer ces rôles.

Contexte de travail de la commission qui va être mobilisée prochainement

- Les outils : méthodologie Bas carbone Haie et le Label Haie

- Suite à la réunion du 16 Janvier 2023, un courrier du président Philippe Hirou a été transmis au président de Chambres d'Agriculture France pour redemander un temps d'échanges sur le cadre d'action du Label Haie et du Label bas Carbone.

L'Afac a réitéré son souhait de construire la meilleure concordance possible entre les deux Labels pour permettre leur déploiement en parallèle et en complémentarité, chacun dans leur domaine, en tant que propriété commune à promouvoir ensemble pour permettre aux agriculteurs d'avoir la meilleure reconnaissance possible de leurs haies.

La réunion entre élus AFAC et CDAF du 4 avril 2023 a permis un dialogue, avec une vraie volonté de part et d'autre de se comprendre.

Demande CDAF : proposition d'un cadre de convergence pour avoir un seul Label, avec un seul niveau sans progressivité (ou alors progressivité facultative). Possibilité que le LBC soit identifié comme un label de gestion durable pour permettre aux agriculteurs aux aides liés aux services environnementaux comme dans le bonus haie de l'Ecorégime et les PSE. L'objectif c'est la massification, qu'un maximum d'agriculteurs puisse avoir une considération de la haie et monter progressivement. Et sollicite le soutien de l'Afac pour avancer dans cette direction.

Position de l'Afac : → un plan de gestion n'est pas une garantie de gestion durable. Le niveau 1 du Label Haie, c'est l'entrée dans une démarche de progression et d'appropriation de la sylviculture de la haie.

- ➔ Développer en parallèle les deux labels chacun dans leur domaine : additionnalité carbone pour le Label Bas Carbone et Valorisation de la certification de la gestion durable pour le Label Haie

Sur cette base le bureau propose d'engager un travail au sein de la commission carbone-biomasse pour répondre à la demande de CDAF de déploiement du LBC sur les points suivants :

- Voir les possibilités de déployer en parallèle des 2 labels par l'Afac
- Proposer un cadre de co-certification LBC et Label Haie au MTEC
- Construire une méthodologie séparée pour le volet plantation en intégrant aussi l'agroforesterie intra-parcellaire
- Poursuivre l'acquisition de connaissance du stockage de carbone des haies

Relevé de discussions

Cyrille Barbé : L'Afac pourrait elle proposer des évolution du Label Bas Carbone et en particulier sur celui de l'agroforesterie ?

Sylvie Monier : pour LBC haie, la question c'est comment aller vers de la progressivité tout en gardant l'objectif de massifier ? et pour le Label Haie, la question c'est comment massifier un label qui d'apparence peut faire peur alors que les agriculteurs y vont s'il y a des opportunités économiques. Donc ce qu'il faudrait c'est pouvoir conjointement massifier et faire de la qualité. Attention accompagner les agriculteurs avec deux labels sur une exploitation risque d'être lourd administrativement.

Catherine Moret : aujourd'hui le Label Haie est déjà reconnu dans le Label bas carbone Haie, comme permettant d'être éligible, d'avoir une reconnaissance supplémentaire sur le volet point environnementaux et pour la reconnaissance de l'additionnalité carbone en cas de vente de bois. Il est proposé d'aller vers une co-certification.

Il a été dit plusieurs fois en commission carbone et en conseil d'administration qu'il fallait rendre moins compliquée la méthodologie Bas Carbone sur le volet plantation avec une partie méthodologique séparée de la partie gestion.

Emmanuel Lelièvre : il y a un intérêt à travailler à une co-certification. Notre action en Mayenne confirme les propos de Sylvie. C'est la réalité des groupes de terrain qu'on rencontre, avec des agriculteurs qui arrivent par opportunisme économique et qui reste car ils se rendent compte que ce n'est pas trop compliqué. Grâce à la certification collective dans le cadre d'une OCG, la gestion administrative est très simple pour les agriculteurs.

Synthèse par Philippe Hirou : c'est le travail des accompagnateurs d'emmener les agriculteurs. Nous pourrions trouver un point de convergence pour aller vers une co-certification, mais sans remettre en cause la progressivité.

Sylvie Monier : Il ne faut pas que le Label Haie ne soit déployé que dans certains territoires. Les agriculteurs s'intéressent au Label Haie car il y a le bonus haie dans la PAC.

Catherine Moret : la garantie que donne le Label Haie c'est une promesse de l'évolution de l'état des haies, pour atteindre leur bon état. Une des solutions serait de différencier les aides apportées selon le niveau d'effort demandé mais sans diminuer l'ambition du Label Haie. Maintenir la progressivité mais avec une reconnaissance des différents niveaux où on est. C'est une question de crédibilité.

Gaetan Le Seyec : S'il y a des contraintes et une obligation de gestion associée à la haie, le risque à terme, c'est que des agriculteurs ne souhaitent plus planter.

- **PEFC : (point additionnel, demandé en questions diverses par Françoise Sire)**

Catherine : nous avons rencontré PEFC le 18 Avril pour étudier avec eux le maintien de l'annexe des arbres hors forêt. Lors du forum PEFC, Chambres d'agriculture France et Fibois ont défendu le maintien de l'annexe sur PEFC gestion durable haie.

Philippe : nous pensions que c'était la chambre d'agriculture Pays de Loire qui portait cette démarche avec PEFC. Sébastien Windsor avait dit qu'il était défavorable à cette approche.

Gaetan : pour ce dossier CDAF est au bureau de PEFC sur la partie forêt. C'est un cadre national européen pour PEFC, et PEFC France est obligé de se positionner. Côté chambre, nous pensons qu'il faut mieux être dans cette démarche pour s'assurer qu'elle ne soit pas moins-disante.

Emmanuel : exemple pratique chez nous, une grosse société de bois énergie qui souhaitait s'engager dans le Label Haie car elle voyait bien que les collectivités commençaient à s'intéresser à la gestion durable des haies. Cette société a stoppé toute démarche d'entrée dans le Label Haie sachant qu'il y avait le travail sur PEFC. On se tire une balle dans le pied.

- **Se positionner sur la question du marché du carbone**

Les sollicitations se multiplient pour mettre en place des projets autour de la capacité de stocker du carbone des haies.

Un webinaire et un conseil d'administration ont été consacrés au sujet mais n'ont pas abouti à un positionnement clair de l'Afac pour permettre en particulier aux Afac régionales de se positionner sur le sujet dans leur région.

L'Afac Occitanie est aujourd'hui officiellement sollicitée par sa région pour être partie-prenante de la création d'une SCIC portée par Climat local avec le conseil régional Occitanie.

Or sur un sujet aussi sensible que le carbone, les décisions prises pour une Afac régionale ont des répercussions pour les autres Afac. C'est pourquoi il semble important pour le bureau que l'Afac nationale officialise une position sur son implication sur la question du carbone.

Information de l'Afac Occitanie sur le projet: point présenté par Philippe sur demande Afahc Occitanie, sur base éléments préparés par Nathalie Hewison.

L'idée de cette SCIC est d'aller chercher du mécénat auprès des entreprises de la Région. Ce mécénat sera dirigé vers trois grands axes : l'achat de vieilles forêts par le CEN, la rénovation thermique de bâtiments et la plantation d'arbres hors forêts.

- Pour notre réseau, l'objectif n'est pas de remplacer les financements Région, mais de venir diminuer le reste à charge des planteurs pour augmenter l'incitation à planter.

- La Région vise principalement des entreprises moyennes à petites locales qui ont déjà fait le travail de réduire leurs émissions carbone et demande que les salariés soient associés aux projets

- La région ne mentionne pas de compensation carbone et ce ne sera pas le cas

Les interlocuteurs de la région pensent que c'est une opportunité pour l'AFAHC Occitanie au vu de son expertise pour s'assurer que les plantations seront de qualité.

Retour de Agroof sur ce dossier :

On peut assurer avec quasi-certitude qu'une SCIC ne pourra pas chercher du mécénat. Seule une association d'intérêt général peut le faire. D'où l'importance de bien comprendre les enjeux entre nos différents échelons (national, régional et local, couplé avec une structure externe satellite). L'idée d'y entrer et d'en ressortir si besoin, peut paraître facile ainsi mais ce n'est pas sûr. Car il faut bien comprendre nos engagements. Sortir d'une société n'est pas toujours aussi aisé. Et si c'est une société à risque, il faut bien peser le pour du contre. D'où la nécessité d'avoir un prévisionnel et une stratégie solide et transparente.

Sur la question du carbone, nous ne comprenons pas très bien pourquoi la région informe qu'il n'est pas question de compensation. Pourtant le projet s'appelle clairement Coopérative Carbone et le premier objectif dans leur document est :

« Les objectifs d'une structure de compensation carbone régionale :

● *Faciliter le financement par des entreprises ou des particuliers de projets locaux, qualitatifs, d'évitement ou de séquestration des émissions de GES, dans le cadre d'une contribution volontaire (champs de la RSE) correspondant à tout ou partie de leur empreinte carbone résiduelle (après effort de réduction), par l'intermédiaire du mécanisme du crédit carbone. »*

En tant que co-gérant, il y a une responsabilité : si un jour, cela se termine au tribunal pour tromperie (cf exemple dossier Cas investigation sur le sujet) on aura une responsabilité.

Réactions :

Stéphane Vassel : Au vu des retours présentés, la stratégie de la région n'est vraiment pas claire, ça mérite d'être très vigilant pour avoir tous les tenants et aboutissants.

Françoise Gion : effectivement, ce n'est pas clair que ce soit une SCIC qui porte ce type de projet. Une SCIC c'est une société privée, qui doit faire du résultat. Je conseillerais aux collègues de l'Afahc Occitanie de participer aux réunions de préfiguration sur les statuts.

Frédéric Coulon : Solagro a aussi été sollicité pour être associé au projet, dans un « comité technique ». L'objectif est que le projet avance pour être présenté aux élus du conseil régional pour juillet. Le projet avance à marche forcée. J'ai compris que les agriculteurs ne seraient pas les bénéficiaires directement. Le risque c'est qu'il est demandé à l'Afahc Occitanie d'être dans le collège des bénéficiaires (au même titre que le CEN Occitanie). Il nous a été indiqué que ce n'était pas pour faire de la compensation carbone.

Catherine Moret : Il est dit qu'il ne s'agit pas de compensation car cela ne rentre pas dans la compensation obligatoire. Cependant on est quand même dans une notion de compensation car il s'agit de vente de crédit carbone dans un marché volontaire.

Yann Gouez : des démarches similaires de coopérative carbone sont également en train de voir le jour, par exemple dans le Pays de Brest ou au Mans. Avec aussi une démarche de création d'une SCIC. On suit l'émergence de ce projet de près.

Décision du conseil d'administration :

Le conseil d'administration demande à la commission de travail biomasse-carbone sur les sujets suivants :

- positionnement stratégique sur le marché du carbone
- travail sur le Label Bas Carbone haie : co-certification, méthodologie plantations

Et délègue le travail de coordination à Frédéric Coulon et Emmanuel Lelièvre, en tant que référents de la commission Biomasse-Carbone. Les deux référents feront retour des propositions pour décisions du conseil d'administration en fonction de son avancement.

Philippe Hirou propose que Nathalie Hewison et Yann Gouez puissent être invités ponctuellement à cette commission même s'ils n'en sont pas membres, afin de faire le lien avec les projets en émergence dans leurs régions respectives.

6) Appel de la haie : état des mobilisations

Ce sujet n'a pas été évoqué lors du conseil d'administration, mais un mail a été envoyé aux administrateurs pour leur faire part des informations suivantes :

- Soutien du Fonds pour l'Arbre, courrier envoyé
- Sortie du rapport du CGAER, le 27-04-2023 : cf. mail envoyé au CA